



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Concours externe d'accès au grade
des Professeurs de Lycée Professionnel – CAPLP**

**Concours d'accès aux fonctions d'enseignement dans les
établissements d'enseignement privé sous contrat (CAFEP – PLP)**

**Section : Arts appliqués
Options : design et métiers d'art**

**Session exceptionnelle 2014
Rapport du jury
Bilan de l'admissibilité**

**Président de jury
Monsieur Francis COUNIL**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

SOMMAIRE

| | Pages |
|--|-------|
| NATURE DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ | 3 |
| BILAN DE LA SESSION EXCEPTIONNELLE 2014 | 4 |
| ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ | |
| Épreuve de synthèse | |
| Définition et rapport de l'épreuve | 6 |
| Épreuve de culture design | |
| Définition et rapport de l'épreuve | 11 |
| ANNEXE | |
| Définition de la compétence professionnelle « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » | 16 |

NATURE DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués sont définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, modifié par l'[arrêté du 27 février 2012](#).

Les épreuves du concours ne font pas l'objet d'un programme limitatif.

| NATURE DES ÉPREUVES | DURÉE | COEFFICIENT |
|---------------------------------|-------|-------------|
| Épreuves d'admissibilité | | |
| 1. Épreuve de synthèse | 5 h | 3 |
| 2. Épreuve de culture design | 5 h | 3 |

La définition de chaque épreuve est reproduite dans les pages suivantes.

Rappel des dispositions réglementaires des articles 15 et 16 de l'arrêté du 28 décembre 2009 :

- Les épreuves sont notées de 0 à 20. Pour toutes les épreuves, la note zéro est éliminatoire. Lorsqu'une épreuve comporte plusieurs parties, la note zéro obtenue à l'une ou l'autre des parties est éliminatoire.
- Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévus pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Publications administratives et textes officiels utiles pour la préparation au concours

Pour se préparer aux épreuves d'admission, il est fortement conseillé aux candidats de s'informer sur :

- les programmes d'enseignement et les référentiels de formation en vigueur dans la voie professionnelle, dont la plupart sont consultables sur le site du Scérén-CNDP : <http://www2.cndp.fr/secondaire/>
- les missions du professeur, notamment par la lecture du [décret n°92-1189 du 6 novembre 1992](#) modifié, relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel.

Concernant l'interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable », les candidats sont invités à prendre connaissance de la définition de cette compétence¹, publiée en annexe de l'[arrêté du 12 mai 2010](#) portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Note à l'attention des candidats admissibles

Au titre de cette session exceptionnelle 2014, les épreuves d'admission sont celles définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, modifié par l'[arrêté du 27 février 2012](#).

¹ La définition de cette compétence professionnelle est reproduite in extenso en annexe de ce rapport.

BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ DE LA SESSION EXCEPTIONNELLE 2014

Nombre de candidats et nombre de postes offerts aux concours

| | Épreuves d'admissibilité | | | | | Épreuves d'admission | | Nombre de postes offerts |
|-----------------------------|--------------------------|------------------------------------|-----|----------------|-----|----------------------|-------|--------------------------|
| | inscrits | Nombre de candidats non éliminés * | | admissibles | | non éliminés * | admis | |
| | | % inscrits | | % non éliminés | | % admissibles | | |
| Option design | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 264 | 95 | 36% | 52 | 55% | | | 49 |
| CAFEP-CAPLP | 40 | 18 | 45% | 2 | 11% | | | 2 |
| Option métiers d'art | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 89 | 28 | 31% | 1 | 4% | | | 1 |
| CAFEP-CAPLP | 11 | 4 | 36% | 2 | 50% | | | 2 |

* Les candidats non éliminés correspondent aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire pour absence, copie blanche, copie non rendue, note zéro ou candidature non valide.

Moyennes générales obtenues par les candidats

| | Moyennes générales portant sur le total des épreuves | | | | | |
|-----------------------------|--|-----------------------|------------------------|-----------------|------------------------|-----------------|
| | d'admissibilité | | d'admission | | du concours | |
| | Candidats non éliminés | Candidats admissibles | Candidats non éliminés | Candidats admis | Candidats non éliminés | Candidats admis |
| Option design | | | | | | |
| CAPLP externe | 7,87 | 10,24 | | | | |
| CAFEP-CAPLP | 7,68 | 14,50 | | | | |
| Option métiers d'art | | | | | | |
| CAPLP externe | 4,67 | 11,50 | | | | |
| CAFEP-CAPLP | 5,56 | 7,50 | | | | |

Moyennes exprimées sur 20 points.

Écarts entre les notes obtenues par les candidats admissibles et admis aux concours

| | Notes obtenues par les candidats | | | |
|-----------------------------|----------------------------------|--------------------|---------------|---------------|
| | admissibles | | admis | |
| | Premier admissible | Dernier admissible | Premier admis | Dernier admis |
| Option design | | | | |
| CAPLP externe | 15,50 | 7,25 | | |
| CAFEP-CAPLP | 15,25 | 13,75 | | |
| Option métiers d'art | | | | |
| CAPLP externe | 11,50 | 11,50 | | |
| CAFEP-CAPLP | 9,50 | 5,50 | | |

Notes exprimées sur 20 points.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, modifié par l'[arrêté du 27 février 2012](#).

ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances en vue d'engager une démarche méthodologique mettant en question les dimensions esthétique, technique, économique, sociologique dans un processus de conception en design ou en métiers d'art, à partir d'une étude de cas, en utilisant les moyens graphiques spécifiques et en justifiant ses choix.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

Le sujet de l'épreuve de la session 2013 est publié sur le [site national Design & arts appliqués](#)

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

coordonné par Monsieur Didier GOSSELIN
assisté de Mesdames Armelle LE CUN, Halima GUERROUMI et Lise PEIFFER.

Membres de la commission chargée de la correction de l'épreuve :

Mesdames Véronique COQUARD, Christiane DOISON, Catherine GRANDJEAN, Halima GUERROUMI, Fabienne HELLEBUICQ-PAULET, Béatrice KERMORGANT, Armelle LE CUN, Julie LE MENER, Fabienne MAGNIEZ, Lise PEIFFER et Messieurs Didier BATALKA, Nicolas CAILLEAU, Jacques ROCCHI, Mathieu THERRAULT.

La spécificité de l'épreuve

Le sujet de l'épreuve de synthèse propose autour d'un thème, une documentation iconographique et parfois textuelle dont l'étude approfondie permet aux candidats d'engager un processus de conception dans un des domaines du design ou des métiers d'art. Aussi, la réponse attendue est-elle un enchaînement organisé d'analyses, d'investigations, de recherches et d'hypothèses en relation avec le sujet.

L'ensemble de la démarche est présenté sous la forme de planches de format A3 foliotées et communiqué par la combinaison de moyens d'expression écrit et graphique. L'organisation des planches doit distinguer en deux phases articulées entre elles : l'analyse et l'investigation d'une part et le processus de conception d'autre part.

Il est rappelé que les candidats ne doivent pas composer sur la copie anonymée qui leur est remise, celle-ci étant uniquement destinée à rassembler leurs planches sous la forme d'un dossier.

L'analyse et l'investigation

L'objectif est de rendre compte sous la forme d'études de cas, des spécificités des productions d'arts appliqués proposées dans le sujet. Il convient de mener une analyse formelle, fonctionnelle, technique et sémantique des documents en regard du thème, nourrie de références personnelles et argumentées. Il ne s'agit pas de rester à l'état de constat, mais bien d'opérer à partir de la confrontation et de l'exploitation de la documentation, des choix intentionnels permettant de dégager des axes d'analyse. Ce travail d'investigation se termine par une synthèse visant à articuler les hypothèses de recherches.

Lors de cette phase, le jury apprécie tout particulièrement la rigueur et la méthode d'analyse ainsi que la pertinence et l'exactitude des notions dégagées et des références convoquées. L'évaluation vise à mesurer l'aptitude des candidats à s'interroger et structurer une réflexion personnelle et engagée sur le thème donné.

Le processus de conception

L'objectif est d'engager un processus de conception s'appuyant sur les résultats de l'analyse et s'inscrivant dans un des domaines du design ou des métiers d'art. Il convient d'énoncer et de communiquer des propositions de réalisations sous la forme d'hypothèses argumentées, nécessairement contextualisées.

Lors de cette phase, le jury apprécie la cohérence et l'efficacité de la démarche ainsi que l'engagement des candidats dans des préoccupations contemporaines. Il évalue leur aptitude à traduire formellement leurs intentions et à défendre un parti-pris au travers de leurs propositions et argumentations.

L'énoncé du sujet

Le sujet de la session exceptionnelle orientait le questionnement autour de la notion de vernaculaire. Il proposait deux définitions autour de cette notion (sources encyclopédiques) ; une citation de Gottfried SEMPER (issue du livre *Du style et de l'architecture*) ; une documentation composée d'un ensemble de visuels situés dans le champ de l'artisanat et des arts appliqués (design de produit, design d'espace)

La demande invitait les candidats à organiser leurs réponses en deux phases d'analyse et de développement, successives articulées entre elles autour d'une question posée : « De quelle manière peut-on penser une culture vernaculaire aujourd'hui? ».

La phase d'analyse supposait que les candidats portent une attention particulière :

- à la définition préalable des termes du sujet : « vernaculaire » ;
- à la confrontation des documents proposés avec la citation : « *En tant qu'enclos ou espace clos le plus primitif, ouvrage tressé le plus grossier, la clôture (...) par entrelacement et nouage, soit au moyen d'un tour, avec le doigt dans l'argile fraîche.* »
- à l'émergence d'une réflexion critique sur la manière dont les productions répondent aux contraintes contextuelles, conceptuelles et techniques.

La démarche méthodologique attendue induisait que la phase de développement repose sur l'exploitation de tout ou partie des constats de l'analyse, pour orienter les recherches et formuler des hypothèses diversifiées ancrées dans les champs de la création artisanale et industrielle et que les pistes de recherches s'inscrivent dans un contexte (besoin, usage, cible etc.).

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation étaient précisés dans le sujet, pour chaque item le jury a pris en compte :

- *la finesse de l'observation et la rigueur de la démarche d'analyse* : lisibilité et structuration de la démarche, mise en évidence des relations induites par les documents et leur mise en tension, repérage des différents enjeux (socioculturels, économiques, environnementaux, etc.), émergence de notions, emploi d'un vocabulaire précis, spécifique aux domaines des métiers d'art et du design.
- *la capacité à synthétiser et à hiérarchiser les constats et les hypothèses permettant de dégager des principes exploitables* : communication des choix et synthèse des déductions, ouverture à d'autres exemples visant à alimenter la réflexion, identification d'axes de recherche et leur articulation avec les hypothèses de conception.
- *la validité du processus de conception, la diversité des recherches et la pertinence des choix opérés* : exploitation raisonnée de l'analyse, détermination d'un domaine, diversité et pertinence des recherches, validité des solutions proposées par rapport au questionnement formulé par le candidat.
- *la lisibilité et la qualité de l'expression graphique* : communication au travers de la mise en page des informations, qualités dans l'expression graphique et écrite, équilibre entre textes et croquis, capacité à opérer des choix significatifs dans l'usage des outils et des modes de représentation.

Les observations du jury

La majorité des candidats n'a pas traité l'épreuve dans sa totalité, en raison d'un manque d'organisation et d'une mauvaise gestion du temps.

De nombreux candidats ne maîtrisent pas le vocabulaire et la terminologie spécifiques aux domaines de la spécialité et aux attendus de cette épreuve.

Le jury relève des difficultés d'ordre méthodologique, dans la majorité des copies l'analyse des documents est superficielle, descriptive et non analytique. Néanmoins, les candidats préparés à l'épreuve sont parvenus à structurer leur discours en confrontant la thématique, les documents et la question. Une approche méthodique a permis la mise en place d'une démarche en adéquation avec les demandes.

Quelques rares travaux proposaient uniquement des hypothèses de conception sans analyse préalable.

L'apport des références en relation avec la thématique et le processus développé par le candidat ont permis d'enrichir le propos.

Le jury constate que de nombreux candidats ont oublié, ou ne sont pas parvenus à commenter la citation. Pourtant celle-ci énumérait un ensemble de concepts facilitant la compréhension des documents. Le fait que les copies négligent la « dimension théorique » de l'épreuve, démontre une approche succincte et trop superficielle du sujet. Pour répondre efficacement, il est essentiel de lire attentivement la demande et de s'approprier l'ensemble des ressources du sujet (thème – citation – exemples de projets).

Dans la phase de conception, nombre de candidats n'ont pas tenu compte ou écartaient délibérément la thématique imposée : « vernaculaire ». De fait, les propositions d'application pourtant fondées sur une connaissance des arts appliqués ou une solide pratique professionnelle, étaient à la limite du hors sujet. Le jury invite donc les candidats à bien réfléchir à l'inscription de leur acquis personnels dans une démarche de recherche tenant compte des orientations du sujet.

Plusieurs candidats n'ont pas réussi à contextualiser leurs propositions se limitant ainsi à de simples déclinaisons ou plaquages des documents de référence. Cette mauvaise interprétation de la demande a donné lieu à des hypothèses souvent absurdes révélant des lacunes dans les connaissances fondamentales des arts appliqués.

À propos de l'analyse et de l'investigation

La diversité des documents proposés permettait de multiplier les lectures et d'adopter des points de vue personnels faisant écho aux notions émergentes du travail d'analyse croisée des références proposées.

Comme nous l'avons déjà indiqué, il était attendu une prise en compte du thème, de la citation et de l'ensemble des productions présentées. Chaque document pouvait donner lieu à une analyse pointant des spécificités (domaine d'application, contexte, fonction, dimensions esthétique, culturelle et symbolique).

La mise en relation de la thématique « vernaculaire » et des documents débouchait sur plusieurs notions énoncées dans la citation. Elle permettait d'établir des constats à propos des savoir-faire, de l'ancrage dans une culture et des transferts de technique et de technologie.

L'analyse des projets proposés à l'étude permettait de dégager un certain nombre de principes pouvant facilement être réinvestis dans des propositions d'application.

Par exemple, le thème "vernaculaire" pouvait être traité de différents points de vue :

- social et culturel : spécificité des différents modèles socioculturels et générationnels ;
- identitaire : réinterprétation des stéréotypes ou des objets à forte connotation culturelle. Mélange de styles ou de formes historicisées ;
- savoir-faire : porosité et mixage des techniques traditionnelles et des technologies contemporaines ;
- environnemental : ancrage dans les spécificités locales.

Le jury a regretté que peu de copies aient pris en compte et réinterrogé le concept. La définition de ce terme permettait manifestement d'enrichir l'analyse des documents fournis et d'introduire davantage de subtilité dans les raisonnements.

En revanche, le jury a apprécié et valorisé :

- les candidats qui ont pris le temps d'introduire leur propos et de situer les enjeux de la thématique, en s'interrogeant notamment sur les transformations sociales, techniques, technologiques et culturelles qui motivaient le choix du thème ;
- les travaux qui présentaient une confrontation et un croisement des références mises à disposition sans se contenter d'une analyse document par document.
- La capacité des candidats à élargir leur propos au-delà d'une simple observation descriptive.
- les dossiers qui proposaient une synthèse à l'issue de la phase d'analyse pour mettre en exergue les idées importantes et les articuler avec les hypothèses de la phase de conception ;

- les compositions qui témoignaient d'une bonne maîtrise de la terminologie propre aux arts appliqués en utilisant un vocabulaire précis ;

Enfin, le jury a constaté à plusieurs reprises que les candidats qui formulaient leurs questionnements de manière organisée, hiérarchisée et explicite (annonce des axes d'analyse, par exemple) parvenaient à mieux communiquer leurs réflexions.

À propos du processus de conception

L'étude de cas et l'investigation servent à dégager des principes créatifs pouvant être exploités dans des propositions d'application. Les recherches engagées durant le processus de conception doivent nécessairement s'appuyer sur les notions et les concepts tirés de l'analyse des documents. Il était attendu, dans la partie développement, l'expression d'intentions formulées de manière explicites et communiquées sous forme de croquis, de schémas et d'annotations.

Pour élaborer leurs démarches de projet, il est indispensable que les candidats synthétisent leur analyse, contextualisent leur questionnement puis, élaborent un cahier des charges – définissant contexte, cible, objectifs, usages, matériaux, etc. – qui présente le cadre de leur projet et justifie leur recherche en adéquation avec la question posée.

Il était explicitement demandé que les candidats proposent un ancrage dans des réalisations artisanales ou des productions industrielles de petite, moyenne ou grande série. Cette exigence visait à renforcer la crédibilité et la validité des recherches, qui par ailleurs pouvaient se faire l'écho de préoccupations en lien avec l'actualité et les modes de vie.

Le jury ne peut que déplorer la faible proportion de candidats qui a été capable de mettre en place une démarche de projet complète et logique articulant l'analyse et la conception. Le jury constate également un moindre investissement des candidats sur cette partie développement qui aboutit à des propositions restrictives et parcellaires au regard de la demande.

Dans la majorité des travaux de la session exceptionnelle, la démarche de projet est absente ou peu identifiable. Les hypothèses proposées sont très souvent des reprises formelles remaniées des documents, sans positionnement personnel visible, sans appropriation. Elles ne répondent pas aux attentes et aux enjeux du concours. Ainsi, de nombreux travaux proposaient des recherches sans les avoir préalablement situées dans un contexte ou envisagées en termes de besoins, d'usages, de contraintes.

Par méconnaissance de l'épreuve et manque de préparation, plusieurs candidats ont mal interprété la demande et la thématique du sujet. Le jury a relevé plusieurs copies dans lesquelles les hypothèses créatives se limitent à une redite ou une déclinaison des documents du sujet.

Le jury insiste sur la définition de la deuxième phase de l'épreuve de synthèse qui consiste à s'approprier les principes conceptuels, techniques et/ou créatifs identifiés dans l'analyse et à les développer au travers de propositions personnelles argumentées et justifiées par rapport à la question posée.

À propos de la communication visuelle

Les productions les plus pertinentes s'appuient sur une mise en forme cohérente et lisible. Le jury tient à rappeler que la mise en page et la hiérarchie de l'information sont des éléments déterminant en matière de communication. Ainsi, l'organisation des planches doit être méthodique, c'est-à-dire manifester une progression dans la réflexion et favoriser la compréhension des intentions.

Le jury insiste sur la nécessité de proposer une pagination explicite, de structurer l'espace de la feuille, de veiller à l'équilibre entre les textes et les dessins, de différencier les titres, les sous-titres et les annotations.

Le jury précise également que les compositions les plus efficaces mettent en évidence les notions tirées de la confrontation des documents. Généralement, les travaux de qualité proposent des titres, de brèves synthèses écrites ou des annotations qui révèlent une bonne appropriation du sujet, manifestent une posture réflexive singulière et témoignent d'un engagement personnel autour d'une question actuelle.

Les correcteurs rappellent aussi qu'il est strictement interdit de composer sur l'envers des travaux et qu'il faut se conformer au format imposé par l'épreuve. Le non-respect de ce principe peut être un motif de rupture d'anonymat entraînant la disqualification du candidat.

Le jury invite les candidats à utiliser une écriture manuscrite claire et lisible. Le temps limité de l'épreuve suppose de développer un système typographique sobre, c'est-à-dire dépourvu de fioriture et ne demandant pas d'effort pour être déchiffré.

Enfin, il est vivement recommandé aux candidats de réserver une partie du temps de l'épreuve à une relecture de leur production. En effet, une orthographe et une syntaxe approximatives ne peuvent que discréditer l'ensemble d'un travail.

À propos des moyens d'expression

De nombreux travaux privilégient le texte au détriment du dessin. Pourtant la définition de l'épreuve est explicite, il s'agit bien d'engager « *une démarche méthodologique (...) en utilisant les moyens graphiques spécifiques* ». Les commentaires écrits ne peuvent se substituer aux moyens d'expression graphique ; les déductions du candidat doivent associer annotations et croquis.

Il est constaté que de nombreuses études de cas s'appuient directement sur une simple reproduction des documents.

Dans le cadre de l'épreuve, l'expression graphique doit être didactique, elle ne peut se limiter à la « copie » des documents. Il est attendu du candidat une maîtrise graphique répondant aux exigences de l'épreuve et qu'il utilise des codes de représentation variés (schémas techniques, éclatés, plans, story-boards, croquis de détail ou d'ensemble) pour mettre en évidence les caractéristiques des objets analysés, qu'il démontre sa capacité à sélectionner les techniques et les outils graphiques en adéquation avec sa démarche d'analyse et ses hypothèses créatives. Ainsi, nous invitons les candidats à choisir les moyens d'expression pouvant communiquer leurs intentions de façon efficace dans le cadre de l'épreuve. La forme de l'épreuve invite à multiplier les formes d'expression graphique et les outils pour révéler la richesse et la diversité des réflexions suscitées par les documents.

Pour conclure

L'épreuve de synthèse est une épreuve exigeante qui impose aux candidats des qualités méthodologiques, des qualités graphiques, des connaissances solides de la diversité et de l'actualité des productions du design et des métiers d'art. Elle suppose la mise en place d'une méthodologie de projet. L'analyse et la définition des enjeux sont incontournables et doivent générer des hypothèses plurielles, témoignant d'engagement et de parti-pris personnels pour éviter la reproduction de l'existant. Par ailleurs, le jury est en mesure d'apprécier les propositions innovantes, originales, voire poétiques, dans la mesure où elles s'inscrivent dans le champ des arts appliqués.

L'essentiel des lacunes constatées porte sur la fragilité du socle disciplinaire ou culturel, sur la faiblesse de la maîtrise technique et sur le manque d'investigation. L'aisance graphique, si elle est un indiscutable pré-requis, ne peut pour autant masquer une démarche déficiente ou un manque de références.

Les candidats ayant réussi l'épreuve sont ceux qui en connaissaient les attendus et les finalités et qui s'y sont correctement préparés. Les meilleurs candidats ont su rester au fait de l'actualité et de la création contemporaine, élargissant leur culture à l'ensemble des domaines du design ou des métiers d'art et ne négligeant pas leur interaction.

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve de synthèse

| | Nombre de notes comprises dans la fourchette | | | | | Total des présents | Moyennes des présents | |
|-----------------------------|--|----------------|-----------------|------------------|---------------------|--------------------|-----------------------|-------------|
| | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n \leq 20$ | | présents | admissibles |
| Option design | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 29 | 31 | 24 | 11 | 1 | 96 | 6,64 | 9,04 |
| CAFEP-CAPLP | 5 | 8 | 2 | 2 | 1 | 18 | 6,53 | 14,50 |
| Option métiers d'art | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 17 | 10 | 4 | 1 | 0 | 32 | 4,22 | 7,00 |
| CAFEP-CAPLP | 3 | 1 | 0 | 1 | 0 | 5 | 4,80 | 10,00 |

Moyennes exprimées sur 20 points.

Les épreuves du concours externe du CAPLP section arts appliqués, sont définies en annexe de l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel, modifié par l'[arrêté du 27 février 2012](#).

ÉPREUVE DE CULTURE DESIGN

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de situer un produit ou une œuvre dans un contexte de création de dégager une problématique et d'intégrer une réflexion critique à partir des références proposées.

Durée : cinq heures ; coefficient 3.

Le sujet de l'épreuve de la session exceptionnelle est publié sur le [site national Design & arts appliqués](#)

RAPPORT DE L'ÉPREUVE

coordonné par Monsieur François DUGNY,
assisté de Mesdames Anna-Gaëlle JOUARET, Antoinette CLEMENTI et Monsieur Jean-Baptiste NEVEUX

Membres de la commission chargée de la correction de l'épreuve :

Mesdames Cécile ATTAGNANT, Pascale BORIE, Céline BUISSON, Antoinette CLEMENTI, Sophie FARCY, Sandrine FERREIRA, Véronique FONTAINE, Flavie GRASSIN, Anna-Gaëlle JOUARET, Adélaïde LECORNEC, Agnès MARQUANT, Claudine MURELLO, Laure SAUVINEAU, Cécile SINGH, Emmanuelle TUAL, Emmanuelle VOYER et Messieurs Charalambos CHARALAMBOUS, François DUGNY, Sébastien FRIOT, Didier GOSSELIN, Sébastien LE FLOCH, Jean-Baptiste NEVEUX, Patrice VELTRI.

L'énoncé du sujet

Le sujet de l'épreuve de culture design propose une documentation, formule une demande et précise les critères d'évaluation.

Le sujet proposé s'intitulait « syntaxe / lexique / hiérarchie » et comportait :

- des définitions de ces trois termes,
- des citations :
 - **Théo VAN DOESBURG, *Manifeste de l'Art Concret*, 1930.**
Cité par Kenneth FRAMPTON, *L'architecture moderne, une histoire critique*, Paris, Thames & Hudson, réédition complétée, 2006, p. 148.
 - **Michel LEIRIS, *Langage tangage ou ce que les mots me disent***, Paris, Gallimard, 1985, p. 141.
- des documents iconographiques, reproduits sur trois formats A4 :
 - **Gerrit RIETVELD, *Buffet/Dressoir***, Los Angeles County Museum of Art, Los Angeles, USA, 1919.
 - **Sol LEWITT, *Serial Projects***, 1966.
 - **Pierre DI SCIULLO, *Typographie Sintétik***, 1992.
 - **Marc JACOBS, *Défilé Louis VUITTON***, Collection Printemps Été, 2013.

La demande portait explicitement sur l'analyse de la documentation iconographique, enrichie de références personnelles. Elle impliquait une confrontation avec les affirmations de Théo Van Doesburg et Michel Leiris, pour nourrir une réflexion sur les relations entre les notions de syntaxe, lexique et hiérarchie au sein du processus de conception en design et de création en métiers d'art.

Les critères d'évaluation étaient énoncés dans le sujet, en termes de :

- **Étendue et précision des références**, pour lesquelles le jury a considéré la justesse, la précision et la pertinence des références personnelles ;
- **Capacité à proposer des hypothèses et à structurer un questionnement**, pour laquelle le jury a pris en compte la qualité et la pertinence de l'analyse des documents et leur mise en relation pour dégager un questionnement hiérarchisé ;
- **Capacité à extraire une problématique, élargir sa réflexion et développer une position critique**, pour laquelle le jury a apprécié l'articulation de la problématique avec le questionnement analytique et son développement critique et argumenté, en relation avec les processus de création en design et métiers d'art ;
- **Cohérence, correction et clarté de l'expression écrite**, pour lesquelles le jury a considéré la fluidité de la rédaction, la syntaxe, la précision du vocabulaire, l'utilisation d'un registre de langage adapté, l'orthographe et la lisibilité de la graphie.

Les observations du jury

Sur la forme du commentaire

L'épreuve ne s'intitule pas dissertation, elle doit être envisagée comme un développement écrit prenant la forme d'un commentaire ouvert et structuré. L'objectif de l'analyse des documents est de dégager des pistes de réflexion en termes de notions ou de thématiques, pour mieux les questionner et les traduire ensuite sous forme de problématique.

La contextualisation des productions, au-delà du contexte de création artistique et technique, suppose aussi la prise en compte des éléments de contexte politique, économique et social. Les candidats peuvent, soit aborder successivement l'ensemble des visuels, soit adopter un principe d'analyse comparative (confrontation simultanée des productions pour dégager des convergences, des divergences, des influences, etc.), soit encore, à la manière d'une étude de cas, analyser les productions (de façon isolée ou pas) au regard des paramètres inhérents à l'étude des objets (forme, fonction, usage, estime, symbolique, matériaux, technique, etc.).

Quelle que soit la forme que prend cette première investigation, la problématique doit être comprise comme le prolongement de l'analyse et doit conduire au développement d'une réflexion critique argumentée et étayée par des références personnelles, puisées non seulement dans les domaines du design et des métiers d'art, mais élargies aussi à d'autres champs de création.

Enfin, si la conclusion fait la synthèse du développement, elle ne ferme pas nécessairement le propos et doit suggérer un prolongement ou un élargissement de la réflexion.

À propos de l'analyse des documents

L'analyse ne doit pas rester descriptive mais elle doit expliquer le contexte de création et rechercher la démarche de conception dans le but de répondre à la problématique.

L'affirmation de Théo Van Doesburg impliquait que le candidat investisse des questions liées à la liberté de création et l'universalité de l'œuvre, en tant que mode d'expression commun à tous.

La citation de Michel Leiris devait conduire le candidat à s'interroger sur le sens de l'acte créatif, ses contraintes ainsi que le dépassement et la transgression des règles établies.

Le meuble de Gerrit Rietveld, pouvait être resitué dans le contexte du mouvement fonctionnaliste en tant qu'œuvre manifeste s'attachant à mettre en évidence la fonction d'usage. De ce postulat découlait le parti-pris du designer visant à valoriser la structure visible de mobilier.

L'installation de Sol Lewitt, située dans le domaine de l'art conceptuel illustre le recours à des principes de mécanisation du processus créatif à partir des notions de permutation, combinaison, translation d'un volume simple dont le résultat constitue l'œuvre.

La typographie de Pierre Di Sciullo dans le domaine du design graphique invitait à s'interroger sur des procédés de codification linguistique dont l'épuration contraint le lecteur, non sans paradoxe, à faire appel à sa mémoire pour décoder le sens.

Enfin, les quatre vêtements de Marc Jacobs pouvaient être analysés sous l'angle du détournement des codes imposés par le plasticien Daniel Buren, dont les formes transposées sur le corps en mouvement créent un effet cinétique.

Il était demandé d'étayer le propos par des références personnelles pour appuyer l'analyse des documents. Ces références, de préférence actuelles et puisées dans les différents champs de la création doivent être précises et pertinentes afin d'abonder la réflexion.

Les candidats pouvaient ainsi évoquer la structure apparente et codifiée de l'architecture du Centre Georges Pompidou à Paris, faire des analogies avec le mouvement artistique de l'Op'art, citer les créations d'Yves Saint-Laurent renvoyant à l'œuvre de Piet Mondrian ou celles d'André Courreges s'inspirant de la ligne et de la géométrie des formes, faire référence au canapé modulaire *Permis de construire* de Matali Crasset, ou encore aux alphabets de l'artiste et illustrateur Paul Cox, etc.

À propos de la problématique

L'analyse devait permettre d'aboutir à des problématiques autour des notions de forme / fonction / usage, d'ordre / désordre, de plein / vide, de plaisir / contrainte, d'utile / futile / superficiel, de signifiant / signifié, etc.

Bien comprise, la définition d'une problématique s'apparente à une démarche de résolution de problèmes. Aussi, le questionnement doit être clairement formulé, comme dans les exemples proposés ci-dessous, et le développement argumenté doit apporter des réponses explicites.

- Comment préserver dans les processus de création et de conception en design et en métiers d'art, une liberté d'expression reposant sur un langage universel ?
- En quoi les règles et les contraintes enrichissent l'acte créatif ?

Au regard des critères énoncés, le jury a apprécié la prestation des candidats qui ont fait preuve :

- de rigueur et ont respecté dans leur développement le plan annoncé en introduction ;
- de connaissances approfondies et contextualisées, permettant une analyse croisée, fine et pertinente des documents pour induire un questionnement ;
- d'une réflexion clairement structurée, explicitant le sujet, hiérarchisant les idées et conduisant à une position argumentée qui a pu être distanciée par rapport aux documents et aux enjeux de l'utilisation de la référence dans la création ;
- d'une analyse appropriée des données mettant en évidence la relation entre citations et documents iconographiques pour déboucher sur une problématique justifiée ;
- d'une réelle posture critique fondée sur une réflexion singulière et étayée de références contemporaines ;
- de qualités rédactionnelles au service d'une expression fluide ;
- d'une attention particulière à l'orthographe et à la graphie de leur devoir.

Inversement, le jury a regretté les faiblesses de certains commentaires, qui bien souvent résultaient :

- d'une absence de méthode conduisant à une appropriation superficielle du sujet ;
- d'une analyse linéaire et non approfondie des documents (dénotative, chronologique) sans articulation avec le sujet, entraînant des difficultés pour dégager une problématique et conduisant parfois à des contresens malencontreux ;
- d'un catalogue de références sans intérêt ou sans relation avec le propos et parfois erronées ;
- d'un manque de références personnelles précises et détaillées, à l'origine d'un discours généraliste et d'une réflexion succincte s'appuyant sur des poncifs, des idées reçues. Les conclusions hâtives, sans lien avec le développement, ont parfois pris la forme de jugements de valeur non justifiés.

Enfin, le jury a déploré dans bon nombre de copies :

- l'absence de plan organisé, le manque de structure (introduction, développement, conclusion) et d'articulation entre les différentes parties qui desservaient inévitablement la compréhension globale du propos du candidat ;
- l'emploi d'un langage familier, les erreurs de syntaxe, les fautes d'orthographe récurrentes ou encore l'absence de ponctuation, la mauvaise qualité de la graphie, qui rendent la lecture laborieuse et nuisent à la bonne compréhension des idées développées ;
- l'utilisation abusive de néologismes et l'imprécision du vocabulaire qui sont parfois sources de contresens, voire de non-sens ;
- des copies manifestement inachevées qui témoignent d'une mauvaise gestion du temps de l'épreuve.

Répartition des notes et moyennes des candidats à l'épreuve de culture design

| | Nombre de notes comprises dans la fourchette | | | | | Total des présents | Moyennes des présents | |
|-----------------------------|--|----------------|-----------------|------------------|---------------------|--------------------|-----------------------|-------------|
| | $0 \leq n < 4$ | $4 \leq n < 8$ | $8 \leq n < 12$ | $12 \leq n < 16$ | $16 \leq n \leq 20$ | | présents | admissibles |
| Option design | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 14 | 29 | 24 | 24 | 6 | 97 | 8,95 | 11,43 |
| CAFEP-CAPLP | 2 | 6 | 5 | 5 | 0 | 18 | 8,33 | 14,50 |
| Option métiers d'art | | | | | | | | |
| CAPLP externe | 12 | 9 | 5 | 2 | 1 | 29 | 5,26 | 16,00 |
| CAFEP-CAPLP | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 4 | 5,25 | 5,00 |

Moyennes exprimées sur 20 points.

ANNEXE

Définition de la compétence professionnelle
« Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable »

extrait de l'arrêté du 12 mai 2010 portant définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier.

Tout professeur contribue à la formation sociale et civique des élèves. En tant qu'agent public, il fait preuve de conscience professionnelle et suit des principes déontologiques : il respecte et fait respecter la personne de chaque élève, il est attentif au projet de chacun ; il respecte et fait respecter la liberté d'opinion ; il est attentif à développer une attitude d'objectivité ; il connaît et fait respecter les principes de la laïcité, notamment la neutralité ; il veille à la confidentialité de certaines informations concernant les élèves et leurs familles.

Il exerce sa liberté et sa responsabilité pédagogiques dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels ; il connaît les droits des fonctionnaires et en respecte les devoirs.

L'éthique et la responsabilité du professeur fondent son exemplarité et son autorité dans la classe et dans l'établissement.

Connaissances :

Le professeur connaît :

- les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations ; mixité ; égalité entre les hommes et les femmes ;
- les institutions (Etat et collectivités territoriales) qui définissent et mettent en œuvre la politique éducative de la nation ;
- les mécanismes économiques et les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise ;
- la politique éducative de la France, les grands traits de son histoire et ses enjeux actuels (stratégiques, politiques, économiques, sociaux) en comparaison avec d'autres pays européens ;
- les grands principes du droit de la fonction publique et du code de l'éducation : les lois et textes réglementaires en relation avec la profession exercée, les textes relatifs à la sécurité des élèves (obligation de surveillance par exemple) et à la sûreté (obligation de signalement par exemple) ;
- le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques (éducation prioritaire, etc.) ;
- la convention internationale des droits de l'enfant ;
- ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence ;
- l'organisation administrative et budgétaire des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement ;
- les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement (règlement intérieur, aspects budgétaires et juridiques) ;
- les caractéristiques et les indicateurs de l'école ou de l'établissement d'exercice ;
- le projet de l'école ou de l'établissement d'exercice ;
- le rôle des différents conseils (conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle, d'une part, conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, conseil de discipline, d'autre part).

Capacités :

Le professeur est capable :

- d'utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes ;
- de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire ;
- de participer à la vie de l'école ou de l'établissement ;
- de repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance ;
- de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves ;
- de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit.

Attitudes :

Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur :

- à faire comprendre et partager les valeurs de la République ;
- à intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'Etat (son organisation et son budget), sur ses devoirs de fonctionnaire ;
- à respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale ;
- à respecter les élèves et leurs parents ;
- à respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs ;
- à respecter, à sensibiliser et faire respecter les droits et devoirs en matière d'usage du numérique dans la société de l'information ;
- à collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel ;
- à prendre en compte la dimension civique de son enseignement.